



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

MARKETPLACE WHOO RENNES GARE et ANATOLE FRANCE

1 – DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des produits ou services (ci-après la « Commande ») proposés par la société NEXHOS XP, dont le siège est situé au 28 boulevard du Colombier à Rennes et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 821 804 903 (ci-après le « Prestataire ») aux résidents (ci-après le « Résident ») au sein des Résidences services WHOO RENNES GARE & WHOO ANATOLE FRANCE (ci-après « l'Etablissement »), situées au 20 Boulevard de Beaumont et 16 rue Madeleine Pelletier à Rennes, 35000.

1.2. Les présentes CGV prévalent, sauf dispositions particulières convenues par écrit entre les Parties, sur tout autre document, excepté le contrat de location ou bail et qui concerne exclusivement la location des appartements meublés. Tout document, clause ou condition particulière non signé des deux Parties est inopposable.

1.3. Le Résident reconnaît avoir eu communication préalablement à sa Commande, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGV et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation. Le fait pour le Résident d'effectuer une Commande emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Résident, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

1.4. Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Résident est celle en vigueur au jour de la Commande.

2 – NATURE ET CONTENU DU CONTRAT

2.1. Le contrat conclu sur la base des présentes CGV entre le Prestataire et le Résident (le « Contrat ») est un contrat de vente de produits et services. Le Résident prend acte que l'ensemble de l'Etablissement au sein duquel sont proposés les produits et services demeure en tout temps en la possession et sous le contrôle du Prestataire.

2.2. Le Contrat est composé de la Commande du Résident et des présentes CGV.

3 – COMMANDES

3.1. Le Résident peut réaliser une Commande par le biais de la Marketplace disponible sur l'application mobile Whoostay ou sur simple demande par mail à la responsable de site.

3.2. Toute Commande est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

3.3. Le Résident sélectionne les produits ou services qu'il désire commander parmi ceux proposés par le Prestataire, la date et l'heure, et le mode de livraison. A réception de la Commande du Résident et de son paiement, la Commande est automatiquement validée. Le Prestataire aura 24h pour informer le Résident en cas d'impossibilité à exécuter la prestation commandée par le Résident.

3.4. Il appartient au Résident de vérifier l'exactitude de sa Commande et de signaler immédiatement toute erreur. Le choix et l'achat des produits et services est de la seule responsabilité du Résident.

3.5. Le Prestataire fera ses meilleurs efforts pour répondre à toute demande du Résident venant modifier postérieurement les détails de la Commande. Toutefois, le Prestataire informe le Résident que toutes demandes de modification sera soumise à disponibilité ainsi qu'au paiement complémentaire de l'éventuelle différence de prix.

3.6. Le Prestataire se réserve le droit de modifier la Commande du Résident, pour tout ou partie de la durée de la Prestation, tout en s'assurant que les Services modifiés répondent aux mêmes exigences en termes de qualité et de prix que ceux de la Commande initiale du Résident.

4 – TARIFS

4.1. Les produits et services proposés sont fournis aux tarifs mentionnés sur le site internet ou l'application mobile.

4.2. Les tarifs sont exprimés en euros Toutes Taxes Comprises (TTC). Les Commandes sont payables uniquement en euros.

4.3. Les tarifs affichés au moment de la Commande sont fermes et non révisables.

4.4. Une facture est établie par le Prestataire et éditée au moment du paiement de la Commande par le Résident. La facture est accessible et téléchargeable depuis le compte client du Résident sur la plateforme web ou sur l'application mobile.

4.5. Le Prestataire se réserve le droit de faire supporter au Résident, à l'issue de la réalisation de la prestation, toute frais supplémentaires dont il serait lui-même redevable du fait d'une faute du Résident ou d'une modification des modalités de la fourniture du produit ou du service. Ces frais feront l'objet d'une facturation complémentaire du Résident.

5 – MODALITES DE PAIEMENT

5.1. Le Résident paie l'intégralité du montant de la Commande par virement bancaire une fois la facture éditée.

5.2. Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des produits ou services si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité. Les paiements effectués par le Résident ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

5.3. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront calculées par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal majoré de DIX (10) points. Ces pénalités seront acquises automatiquement et de plein droit au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

6 – FOURNITURE DES PRODUITS OU SERVICES

6.1 Le Prestataire est susceptible de demander au Résident un document attestant son identité en cas de d'échanges en mains propres dans le cadre de la réalisation d'une prestation.

6.2 Le Prestataire se réserve le droit de pénétrer dans l'hébergement du Résident pour fournir les produits ou services objets de la Commande.

7 – ANNULATION

7.1 Annulation par le Prestataire

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler toute Commande d'un Résident avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une Commande antérieure ou tout autre litige en cours.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler toute Commande du Résident pour cause de force majeure, dans les conditions ci-après, ou dès lors qu'il existe un risque pour la santé ou la sécurité du Résident.

7.2 Annulation du Résident

Le Résident dispose du droit d'annuler la Commande passée. Si cette annulation n'engendre aucun frais à la charge du Prestataire, le prix de ladite Commande sera restitué au Résident sous forme d'avoir. Si cette annulation engendre des frais à la charge du Prestataire, le prix de la Commande sera conservé par ce dernier.

8 – RESPONSABILITES

8.1. Le Résident sera tenu responsable de tout dommage directs ou indirectes, matériels ou immatériels qui seraient la conséquence de sa Commande.

8.2. Le Prestataire décline toute responsabilité à l'égard du Résident ou des tiers avec qui il est en relation en raison de toute perte ou tout dommage subi ou provoqué en relation avec la réalisation des produits ou services, à moins que la perte ou le dommage résulte d'un acte intentionnel ou d'une négligence fautive de la part du Prestataire.

8.3. Dans l'hypothèse où la responsabilité du Prestataire serait retenue, elle ne peut être mise en cause que pour les dommages matériels directs, à l'exclusion de tout dommage immatériel notamment de tout manque à gagner, perte d'activité, pertes ou endommagement de données.

9 – FORCE MAJEURE

9.1. Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

9.2. Par ailleurs, de convention expresse, constitue un cas de force majeure la fermeture administrative de l'Etablissement imposée par l'effet d'une disposition législative ou réglementaire française.

9.3. La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

9.4. L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de TRENTE (30) jours.

9.5. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par tous moyens écrits.

9.6. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de TRENTE (30) jours, les présentes seront purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article Résolution.

10 – RESOLUTION

10.1. Les Parties conviennent qu'en cas de force majeure, elles peuvent résoudre de plein droit le présent Contrat, sans sommation, ni formalité.

10.2. Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes du Contrat, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

10.3 En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

11 – RECLAMATIONS

11.1 Toute réclamation devra être adressée par email à l'adresse rennes-gare@whoostay.com, ou via l'application mobile au plus tard DEUX (2) jours ouvrés après la date de fourniture des produits ou services. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

11.2 A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées figurent ci-après :

Médiation Tourisme et Voyage
BP 80 303 75 823
Paris Cedex 17
<https://www.mtv.travel/>

12 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

12.1. Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les documents de tous types, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Résident) en vue de la fourniture des produits ou services au Résident.

12.2. Le Résident s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits documents, études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

13 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

13.1. Les données à caractère personnel du Résident font l'objet d'un traitement au sens du Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD).

13.2. Dans ce cadre, le Prestataire agit en qualité de Sous-traitant de la donnée.

13.3. Les données à caractère personnel du Résident sont traitées aux fins de traiter sa Commande. En ce sens, leur traitement présente un caractère nécessaire à l'exécution du présent Contrat.

13.4. Les catégories de données concernées sont les suivantes :

- Données d'identification,
- Données bancaires.

13.5 Les données ne font l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union européenne.

13.6. Les destinataires des données sont le personnel du Prestataire ainsi que les prestataires de services sélectionnés par le Prestataire pour la gestion des Commandes.

13.7. Le Prestataire s'assure que lui et les sous-traitants ultérieurs sélectionnés s'efforcent de mettre en place toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à la protection des données traitées.

13.8. Les données traitées sont conservées pendant une durée limitée à la finalité pour laquelle elles ont été récoltées ou pour répondre aux obligations légales et réglementaires du Prestataire.

13.9. Le Résident dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, et de portabilité des données qu'elles peuvent exercer à l'adresse suivante : rennes-gare@whoostay.com,

13.10. Le Résident dispose d'une faculté de déposer une réclamation auprès de la CNIL dont les coordonnées sont les suivantes : Commission nationale de l'informatique et des libertés 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07 Tél. : 01 53 73 22 22 Fax : 01 53 73 22 00

14 – LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Dans l'exécution du présent Contrat, le Prestataire et le Résident s'engagent à respecter toutes conventions, lois, ou réglementations applicables relatives à la lutte contre la corruption d'agents publics nationaux ou étrangers ou la corruption privée ou contre le trafic d'influence en ce compris la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « Sapin 2 ».

15 – DROIT APPLICABLE – LANGUE – LITIGES

Les présentes CGV de l'Etablissement sont régies par les lois françaises et toute contestation ou litige qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution de celles-ci seront de la compétence exclusive des tribunaux dont dépend le siège social du Prestataire. La langue de référence, pour le règlement de contentieux éventuels, est le français.